

Recherches sociographiques



Le mouvement coopératif

Pierre-A. Bélanger

Volume 11, numéro 3, 1970

Les Îles-de-la-Madeleine

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055505ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055505ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bélanger, P.-A. (1970). Le mouvement coopératif. *Recherches sociographiques*, 11(3), 301–325. <https://doi.org/10.7202/055505ar>

Résumé de l'article

Le mouvement coopératif aux Îles-de-la-Madeleine est intéressant à plus d'un point de vue. Son premier intérêt vient sûrement du fait que son introduction provoque une coupure dans l'organisation économique des Îles. Le second vient du fait qu'en l'espace de vingt ans on le retrouve dans tous les secteurs: production, consommation, épargne et crédit, services (transport et électricité). Ce mode d'organisation économique a donc pris une grande ampleur.

On trouve, aux Îles, huit associations coopératives de pêcheurs (A.C.P.) dont six sont affiliées à une centrale. Elles couvrent l'ensemble du territoire francophone. Fondées entre 1932 et 1943, elles ont 648 membres en 1964, dont 54.3% sont actifs. Mais leur situation économique, en 1964 toujours, est assez précaire: seulement 38.1% des membres ont payé le capital social souscrit. De plus, 84.9% des pêcheurs actifs sont endettés vis-à-vis leur coopérative; dans quatre coopératives, cette dette dépasse largement le capital social payé. Le profit fait sur le poisson a une importance très variable dans les sources de revenus des coopératives: il ne dépasse pas 75% et peut n'atteindre que 28%.² On constate donc que la situation des coopératives de production n'est pas très florissante.

Les magasins coopératifs se sont détachés des coopératives de production au cours des années '40. Il en existe quatre en 1968: le Magasin coopératif de Havre-aux-Maisons, *L'Unité*, de Lavernière, *La Sociale* de l'Étang-du-Nord et *L'Éveil* de Fatima. En incluant les coopératives de pêcheurs à caractère mixte (production et consommation), le secteur coopératif de la consommation contrôle 75% du marché, selon un gérant. C'est le secteur le plus florissant de la coopération aux Îles-de-la-Madeleine.

On trouve six Caisses populaires aux Îles; fondées entre 1937 et 1947, elles sont situées à Lavernière, Havre-aux-Maisons, Fatima, Bassin, Havre-Aubert et Grande-Entrée. Elles contrôlent une grande partie des transactions bancaires, n'ayant comme concurrente qu'une succursale de la Banque Canadienne Nationale, située à Cap-aux-Meules. Deux coopératives de services ont été fondées aux Îles: une coopérative de transport et une coopérative d'électricité. La première, fondée en 1943, a le monopole du transport avec le Québec et entre en compétition avec la Magdalen Islands Transportation Co. (une filiale de la Clarke Steamship) pour les liaisons avec les Maritimes. La seconde a été fondée en 1950, à l'instigation de l'Office d'électrification rurale. Toutes deux sont des coopératives régionales.

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF

« Nous sommes à l'été de 1930. La crise économique mondiale n'a pas épargné nos Îles, elle est venue comme une pieuvre étendre ses tentacules sur nous afin de nous étouffer. En effet, notre vie économique semble bien menacée. Une baisse considérable s'est produite dans le marché du poisson. De sept à huit sous la livre, le prix du homard est tombé à deux sous et demi. Par contre le prix des denrées alimentaires reste à peu près le même. Une telle situation nous oblige à réfléchir sérieusement, à chercher les moyens de sortir de ce gouffre dans lequel nous nous perdons. » ¹

Le mouvement coopératif aux Îles-de-la-Madeleine est intéressant à plus d'un point de vue. Son premier intérêt vient sûrement du fait que son introduction provoque une coupure dans l'organisation économique des Îles. Le second vient du fait qu'en l'espace de vingt ans on le retrouve dans tous les secteurs: production, consommation, épargne et crédit, services (transport et électricité). Ce mode d'organisation économique a donc pris une grande ampleur.

On trouve, aux Îles, huit associations coopératives de pêcheurs (A.C.P.) dont six sont affiliées à une centrale. Elles couvrent l'ensemble du territoire francophone. Fondées entre 1932 et 1943, elles ont 648 membres en 1964, dont 54.3% sont actifs. Mais leur situation économique, en 1964 toujours, est assez précaire: seulement 38.1% des membres ont payé le capital social souscrit. De plus, 84.9% des pêcheurs actifs sont endettés vis-à-vis leur coopérative; dans quatre coopératives, cette dette dépasse largement le capital social payé. Le profit fait sur le poisson a une importance très variable dans les sources de revenus des coopératives: il ne dépasse pas 75% et peut n'atteindre que 28%.² On constate donc que la situation des coopératives de production n'est pas très florissante.

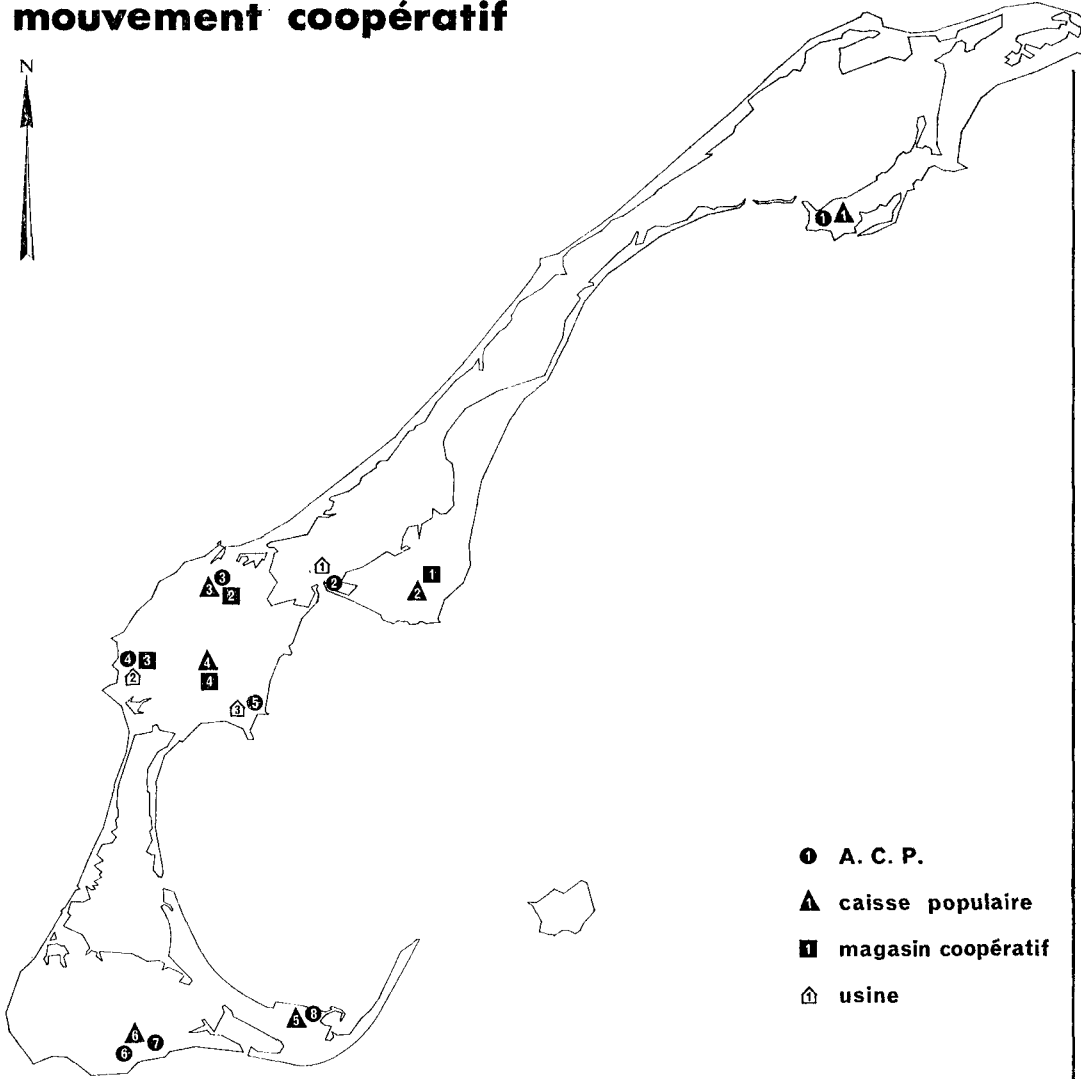
Les magasins coopératifs se sont détachés des coopératives de production au cours des années '40. Il en existe quatre en 1968: le Magasin coopératif de Havre-aux-Maisons, *L'Unité* de Lavernière, *La Sociale* de l'Étang-

¹ « Rapport de la Coopérative du Havre-aux-Maisons », *Rapport du Premier Congrès des Coopératives des Îles-de-la-Madeleine*, p. 3.

² Le pourcentage moyen du poisson dans les sources de revenus est de 58.3. Toutes ces données proviennent d'une étude des bilans.

ÎLES - DE - LA - MADELEINE

mouvement coopératif



- A. C. P.
- ▲ caisse populaire
- magasin coopératif
- 🏠 usine

S. G.

A. C. P. (Association coopérative des pêcheurs)

- 1 de Grande-Entrée
- 2 de Havre-aux-Maisons
- 3 de Fatima
- 4 de l'Étang-du-Nord
- 5 de Gros-Cap
- 6 du Bassin
- 7 Saint-François-Xavier
- 8 de Havre-Aubert

Caisse populaire

- 1 de Grande-Entrée
- 2 de Havre-aux-Maisons
- 3 de Fatima
- 4 de Lavernière
- 5 de Havre-Aubert
- 6 du Bassin

Magasin coopératif

- 1 de Havre-aux-Maisons
- 2 L'Éveil
- 3 La Sociale
- 4 L'Unité

Usine

- 1 polyvalente de transformation d'es-
- pèce de la Coopérative centrale
- 2 de filetage et de congélation de la
- Coopérative centrale
- 3 de conservation de homard

du-Nord et *L'Éveil* de Fatima. En incluant les coopératives de pêcheurs à caractère mixte (production et consommation), le secteur coopératif de la consommation contrôle 75% du marché, selon un gérant. C'est le secteur le plus florissant de la coopération aux Îles-de-la-Madeleine.

On trouve six Caisses populaires aux Îles; fondées entre 1937 et 1947, elles sont situées à Lavernière, Havre-aux-Maisons, Fatima, Bassin, Havre-Aubert et Grande-Entrée. Elles contrôlent une grande partie des transactions bancaires, n'ayant comme compétitrice qu'une succursale de la Banque Canadienne Nationale, située à Cap-aux-Meules.

Deux coopératives de services ont été fondées aux Îles: une coopérative de transport et une coopérative d'électricité. La première, fondée en 1943, a le monopole du transport avec le Québec et entre en compétition avec la Magdalen Islands Transportation Co. (une filiale de la Clarke Steamship) pour les liaisons avec les Maritimes. La seconde a été fondée en 1950, à l'instigation de l'Office d'électrification rurale. Toutes deux sont des coopératives régionales.

I. FORMATION DES COOPÉRATIVES

L'implantation des coopératives de production est liée à l'organisation traditionnelle de la pêche côtière. De 1930 à 1943, huit coopératives de pêcheurs furent créées à proximité des havres de pêche des Madelinots d'origine acadienne.¹ Avant de voir les facteurs qui ont permis l'implantation du mouvement coopératif aux Îles, il est important de souligner son origine. En 1928, la « Commission royale chargée de l'investigation relative aux pêches propres aux provinces maritimes et aux Îles-de-la-Madeleine » remettait son rapport au Gouvernement fédéral. Cette commission suggéra d'organiser les pêcheurs en coopératives. Le Ministère fédéral des pêcheries² donna suite à cette recommandation et délégua M^{sr} Coady, économiste de l'Université d'Antigonish, aux Îles-de-la-Madeleine, pour répandre les principes de la coopération chez les pêcheurs. Celui-ci vint donner une conférence — en anglais — à Havre-aux-Maisons le 30 juin 1930.³

L'idée de la coopération a donc été « parachutée » aux Îles. Un des premiers leaders du mouvement à Havre-aux-Maisons, pêcheur de moins de 30 ans à ce moment-là, nous dit :

« C'était des temps très difficiles. Nous n'avions pas d'idéal. Le mouvement coopératif nous en a donné un et il nous a donné l'espoir de nous en sortir. »

¹ Il n'y a jamais eu de coopératives de pêcheurs dans les secteurs anglais des Îles. Ceux-ci ont toujours fait affaire avec des marchands ou une compagnie pour écouler leur production.

² La juridiction sur les pêcheries des Îles-de-la-Madeleine releva du Ministère fédéral des pêcheries jusqu'à 1943.

³ Selon un témoin, peu de gens, alors, comprenaient l'anglais. Nous ne savons pas s'il donna d'autres conférences aux Îles.

Nous ne décrivons pas en détail l'implantation des coopératives locales. Il est bon cependant de dégager les facteurs qui permirent leur naissance et de les caractériser sommairement.

Le facteur le plus important est d'ordre économique: le début des années '30 est en effet une période de crise. De plus, depuis plusieurs années, les pêcheurs vendaient aux marchands le produit de leur pêche, le plus souvent en remboursement des avances qu'ils s'étaient fait faire en produits de consommation pendant l'hiver et en agrès de pêche au printemps. Les marchands avaient donc un monopole que les coopératives vinrent compromettre: ils formèrent donc le principal foyer de résistance.

Le système économique traditionnel, contrôlé par les marchands, fonctionnait sur une base locale. Il ne permettait pas le libre jeu de l'offre et la demande à cause du contrôle du crédit et de l'ignorance dans laquelle les marchands maintenaient les pêcheurs relativement au prix du poisson et à la mise en marché. On trouvait dans chaque localité un ou plusieurs marchands qui contrôlaient l'achat de la production des pêcheurs et la vente des produits de consommation pour des groupes permanents de pêcheurs. La situation était comparable au monopole des Robin-Jones en Gaspésie.

Le système coopératif, à ses débuts, transposa le système économique traditionnel en s'implantant au niveau local¹ et en acceptant le crédit aux pêcheurs. De plus, jusqu'à 1942, les coopératives étaient au moins autant des coopératives de consommation que des coopératives de production, s'adaptant ainsi au système établi par les marchands. La seule différence majeure était donc la participation aux bénéfices, quand il y en avait, et la naissance d'une compétition non seulement avec les marchands mais aussi, jusqu'à 1940, entre les coopératives elles-mêmes.²

Un second facteur déterminant dans l'émergence des coopératives est le rôle du leadership exercé par certains membres du clergé des Îles³ et par certains très bons pêcheurs. Le clergé non seulement donna son approbation au mouvement coopératif mais participa activement à sa mise en place et, à la fin des années '30, à sa restructuration.

De 1930 à 1937, le mouvement naissant fut laissé à lui-même, sans qu'il y ait de leaders vraiment formés aux principes coopératifs. À cause de leur inexpérience, les coopérateurs firent trop de crédit et ne gardèrent pas assez de fonds de roulement. La situation économique des coopératives

¹ Cette idée d'implanter les coopératives au niveau local a toujours été importante dans le mouvement coopératif au Québec. Des leaders comme Desjardins, fondateur des Caisses populaires, y voyaient une condition de réussite.

² Nous reverrons l'importance de cet aspect plus bas.

³ Nous pouvons reprendre pour les Îles ce que dit Jean-Charles Falardeau: « Le clergé était aussi le seul guide et le leader réel de la population. La paroisse était, le principal pôle d'intégration de la vie sociale locale. » (« Le rôle et l'importance de l'Église au Canada français », *Esprit*, août-septembre 1952.)

se dégrada donc et certaines déclarèrent faillite vers 1937. Le nombre d'adhérents diminua beaucoup. En 1938, la House-Harbour Fishermen Federation consolida sa faillite en payant 25% des dettes et repartit à zéro. La Étang-du-Nord Fisherman Federation, qui comptait 189 membres à sa fondation en 1933, n'en avait plus que 11 en 1937. La coopérative ne payant à peu près pas de ristourne à cause d'une mise en marché hasardeuse et de la trop grande marge de crédit accordé aux pêcheurs, plusieurs de ceux-ci perdirent confiance en la coopération.

Le mouvement reprit vigueur avec la visite de propagandistes de l'Université d'Antigonish et de la Fédération des Caisses populaires Desjardins, en 1937. Ceux-ci fondèrent des cercles d'études pour diffuser les principes coopératifs. Cette éducation avait autant pour but de conserver la solidarité des anciens membres que d'en recruter de nouveaux et de former de nouvelles coopératives. Au cours de cette période, on met aussi beaucoup l'accent sur la formation de leaders et de cadres pour le mouvement. L'éducation vise alors une formation sociale qui implique un changement de mentalité. On doit passer d'une mentalité individualiste à une mentalité « collectiviste » basée sur les principes de la coopération. Les cercles d'études organisés pendant les hivers de 1937 à 1942 avaient comme unité de base le canton, donc l'unité sociale la plus restreinte. Bien qu'organisée au niveau municipal et régional, l'action se faisait au niveau des unités les plus traditionnelles d'établissement.

Nous croyons que, bien qu'elles aient été influencées par des groupes différents¹ et qu'il n'y ait eu aucun contact entre elles, il existe un parallèle entre les coopératives de pêcheurs de la Gaspésie et celles des Îles-de-la-Madeleine. D'après ce qu'en dit Michel Côté,² les coopératives de pêcheurs de Gaspésie sont nées du même type de situation économique (monopole d'un marchand), sous l'influence du même type de leader (M^{sr} Ross) et ont connu les mêmes difficultés (formation des coopératives et des cadres, problème du crédit, etc.).

II. RÉGIONALISATION DES COOPÉRATIVES DE PRODUCTION

Nous devons distinguer trois étapes dans la régionalisation des coopératives de production:

1° la création d'une structure administrative régionale qui sert de lien entre les coopératives locales et l'extérieur;

¹ Il ne s'agit pas à proprement parler de deux courants de pensée différents car tous deux se réclamaient des pionniers de Rochdale. Ce qui différenciait les propagandistes des Maritimes de ceux du Québec était beaucoup plus le cadre législatif à l'intérieur duquel ils avaient à travailler que leurs idées sur la coopération. Cette différence de législation posa des problèmes d'adaptation aux Madelinots.

² Michel Côté, *Le mouvement coopératif au Québec*, Québec, Université Laval, 1963 (Travaux et mémoires du Groupe d'étude du développement économique et social, 3), pp. 135-146.

2° la centralisation de la production;

3° une étape non encore réalisée: l'absorption des coopératives locales dans une administration centrale.

Comme nous l'avons vu plus haut, un des problèmes des coopératives au cours des années '30 a été la compétition qu'elles se faisaient entre elles par manque de formation aux principes coopératifs. Un second problème venait des relations que les coopératives entretenaient avec l'« étranger », tant pour l'achat d'agars de pêche que pour la mise en marché. Un troisième problème, qui découle des deux précédents, était la rentabilité économique.

Telles sont les raisons qui ont amené les leaders du mouvement à organiser le premier congrès régional du mouvement coopératif en 1940. Ce congrès avait pour but de faire une rétrospective de la coopération aux Îles et de tenter de trouver des solutions.¹

Le Comité d'organisation du congrès définit dans sa communication la solution aux problèmes économiques des pêcheurs:² il est nécessaire aux pêcheurs de s'unir dans des coopératives, de « fournir un produit de qualité supérieure et classifié et d'avoir des agents compétents ». ³ Rendant compte de l'opinion de la très grande majorité des pêcheurs qui ont participé aux cercles d'études, le comité propose quatre solutions aux problèmes économiques des pêcheurs:

1° la création de Caisses populaires dans toutes les paroisses;

2° l'établissement de coopératives, petites et moyennes, dans les différents centres de pêche;

3° la création de magasins coopératifs dans les plus grands centres;

4° la formation d'une union régionale de ces différents organismes et l'affiliation à une centrale de manière à assurer une collaboration étroite entre tous les pêcheurs de l'Est du Canada.

La résultante majeure de ce congrès fut la formation du Comité central coopératif. Ce comité avait pour fonction d'aider les coopératives à résoudre leurs problèmes. Il devait donner naissance, en janvier 1941, à l'Agence centrale des Îles.

Cette Agence centrale avait pour fonction la vente du poisson et l'achat des biens nécessaires à la production de la pêche. De ce point de vue elle remplaçait la Centrale des Provinces Maritimes, intermédiaire avec lequel on continuera toutefois d'avoir des liens. Les coopératives

¹ Nous ne parlerons pas ici des problèmes d'éducation, qui feront l'objet de considérations ultérieures.

² *Rapport du Premier Congrès des Coopératives des Îles-de-la-Madeleine*, 1940, pp. 13-16.

³ *Idem*, p. 15.

locales s'affilient volontairement à l'Agence. Celle-ci est formée des directeurs, élus par l'assemblée générale des coopérateurs, et des gérants des coopératives locales. La structure régionale n'était qu'administrative et formalisait les liens entre les locales et entre celles-ci et les agents économiques à l'extérieur des Îles.

L'Agence n'avait pas de facilités d'emprunt. Elle devait donc mettre la production sur le marché au moment où celui-ci était saturé, perdant ainsi une bonne part des profits possibles. Les propagandistes de la Fédération des Pêcheurs-Unis du Québec (PUQ)¹ visitèrent les Îles à ce moment et incitèrent les coopératives des Îles à adhérer aux PUQ. Ils leur faisaient voir les avantages économiques de l'affiliation, ayant reçu du gouvernement provincial une très importante garantie d'emprunt. Les pêcheurs des Îles furent alléchés par cet avantage et décidèrent lors de leur troisième congrès régional,² en 1945, d'adhérer à la Fédération des Pêcheurs-Unis du Québec. L'affiliation impliquait la dissolution de l'Agence centrale et réglait les problèmes financiers de celle-ci.³

Sept coopératives locales adhérèrent à la Fédération des Pêcheurs-Unis. Nous donnons ici leurs chiffres d'affaires en 1946 pour illustrer leur importance relative:⁴

Havre-aux-Maisons	\$200,862.52
Bassin	\$192,296.55
Étang-du-Nord	\$192,105.35
Gros-Cap	\$135,921.01
L'Escouade (Fatima)	\$125,494.12
Grande-Entrée	\$ 61,990.72
Acadienne	\$ 13,544.68
Total	\$922,214.95

L'affiliation aux Pêcheurs-Unis ne fit pas long feu. Rapidement les coopérateurs accumulèrent des griefs et, à l'automne 1947, entreprirent des dé-

¹ Fondée en 1939.

² Le deuxième congrès régional, en 1942, avait porté principalement sur l'étude du *Manifeste de la Coopération* (1940). Le père Georges-Henri Lévesque, auteur du manifeste, participait au congrès.

³ Un autre événement d'importance eut lieu peu de temps avant, en 1945: la formation de l'Union coopérative des Îles-de-la-Madeleine, à l'instigation d'Ovide Hubert, alors inspecteur des écoles des Îles. Cette union fut formée pour acheter les propriétés et bateaux de la compagnie de Frank Leslie, un marchand qui avait fait faillite à cause de l'implantation des coopératives. L'Union, soutenue par les coopératives locales et par l'Agence centrale, était un moyen de former un capital pour l'achat de ces propriétés. Les sociétaires se retrouvaient tant parmi les associations coopératives que chez des particuliers. Toutes les parts furent rachetées par la coopérative centrale en 1948.

⁴ Tiré du journal *Le Phare*, 1946, I, 2, p. 4.

marches pour ressusciter l'Agence centrale. Voici les principales plaintes qui motivèrent la séparation:

1° le bureau central de la Fédération, lieu des prises de décision, était situé à Montréal, donc trop éloigné;

2° on reprochait aux PUQ « certains procédés d'administration que les pêcheurs croient peu conformes à l'esprit coopératif »:¹ on s'en prenait aux directives venues d'« en haut », sans consultation de la base. Ainsi, les gérants étaient très mécontents du système d'achat d'agès de pêche: les PUQ expédiaient aux coopératives membres des articles sans consulter celles-ci tant sur la nature que sur le nombre de ces produits;

3° devant les difficultés internes de l'administration des coopératives, les pêcheurs préférèrent reprendre en main leurs intérêts² puisque les PUQ, perçus comme en proie à de graves difficultés financières, à la fin de 1947, ont perdu la confiance des pêcheurs;

4° les PUQ ne jouent pas le rôle que les pêcheurs des Îles voudraient qu'ils jouent dans la mise en marché, parce que la production des Îles est très différente de celle de la Gaspésie:³ les pêcheurs prétendent obtenir un prix moindre pour le homard, dont la production est relativement peu importante en Gaspésie.

Mais, d'après certaines informations, le facteur déterminant dans la désaffiliation aurait été un conflit entre les deux groupes de dirigeants: ceux des PUQ d'une part, et ceux des coopératives des Îles, d'autre part; chacun des deux groupes rendait l'autre responsable d'une situation économique difficile. Les dirigeants des Îles s'entendaient contre les Pêcheurs-Unis, à une exception près, Bassin. Cette coopérative est demeurée affiliée, sous l'influence du curé de la paroisse⁴ et probablement aussi à cause de son type de production (principalement la morue).

Mais le front uni des dirigeants des Îles, que certains étrangers impliqués dans le conflit ont appelé du « régionalisme à outrance », ne l'était que de l'extérieur. Ainsi la coopérative de Gros-Cap refusa toute affiliation à une centrale des Îles et fit cavalier seul. Des pêcheurs, dont des leaders importants des 15 premières années du mouvement,⁵ quittèrent alors le mouvement coopératif.

¹ *Le Phare*, III, 2, p. 1. Certains dirigeants des PUQ ont, après la séparation, reproché aux dirigeants des Îles d'être insubordonnés.

² *Ibid.* Certains informateurs disent que les coopératives des Îles ont perdu \$500,000.00 pendant leur affiliation aux PUQ.

³ Il faut se rappeler que ce qui avait favorisé l'affiliation était la possibilité d'écouler la morue produite principalement par les coopératives de l'Étang-du-Nord et de Bassin.

⁴ Ce curé était originaire de la Gaspésie. Les PUQ ont abandonné la coopérative à elle-même le printemps suivant.

⁵ L'ancien président de l'Agence était de ce nombre.

Le 22 décembre 1947 a lieu la réunion préliminaire de formation de la Coopérative centrale des pêcheurs. Sont présents à cette réunion, d'après le procès-verbal, « le gérant et presque tous les directeurs des syndicats de pêcheurs de l'Étang-du-Nord, de Havre-aux-Maisons, de Barachois (Fatima) et de Cap-aux-Meules ». On fait mention d'une demande d'incorporation déjà faite à Québec.

En janvier, les coopératives, sauf celle de Bassin, font parvenir aux PUQ leur résolution de désaffiliation et certaines d'entre elles adoptent la résolution d'adhésion à la Coopérative centrale en voie de formation. Le 13 janvier, sous la présidence d'Ovide Hubert,¹ les gérants des coopératives et une centaine de pêcheurs adoptent la constitution de la centrale. Cette constitution est une réplique de celle de l'Agence centrale qui l'avait précédée. Elle n'apporte donc rien de neuf du point de vue de la régionalisation des coopératives de production. Voici comment l'article 3 de cette constitution définit la centrale :

« L'objet de cette centrale est de promouvoir les intérêts et de défendre les droits des pêcheurs dans toutes les branches de l'industrie. De développer l'instruction et l'éducation chez les pêcheurs afin de rendre leur travail plus efficace et d'augmenter ainsi leur rémunération. D'encourager l'étude des principes coopératifs et de développer les entreprises coopératives. »

La centrale est dirigée par un conseil d'administration de sept membres élus par l'assemblée générale (art. 29). Ce conseil s'élit un président et engage un gérant (art. 30). L'assemblée générale élit aussi un conseil de surveillance de trois membres qui doit lui faire rapport. Ces deux conseils sont renouvelables au tiers chaque année.

Le 21 janvier, l'évêque de Gaspé envoie une lettre circulaire sur le mouvement coopératif « au clergé et au peuple des Îles-de-la-Madeleine » dans laquelle, entre autre, il nomme un aumônier du mouvement aux Îles. Il sanctionne ainsi, indirectement, la décision des dirigeants des Îles de se séparer des PUQ.

Un deuxième mouvement de régionalisation devait apparaître à la fin des années '50 et au cours des années '60 : la centralisation de la transformation de la production à l'Étang-du-Nord, en 1959, pour les poissons de fond et à Havre-aux-Maisons, en 1964, pour le homard. La centralisation de la transformation des poissons de fond va de pair avec l'achat de chalutiers par la Coopérative centrale et avec la baisse de la vente de poissons salés et séchés sur le marché.

Une centralisation encore plus poussée est proposée en 1964 par le Comité de consolidation des coopératives des Îles, formé par le Secrétariat de la Province, à la suite d'une demande de garantie d'emprunt de la Coopérative centrale. Ce comité groupait des représentants des ministères ou

¹ Voir : *Procès verbaux des assemblées générales de la Coopérative centrale*, pp. 3sq.

services gouvernementaux concernés, du B.A.E.Q. et un représentant de la Coopérative centrale des pêcheurs. Quelques études économiques furent faites à la demande du comité. Devant la situation économique précaire des coopératives, le comité conclut :

« Le comité en est venu, après considération des aspects historiques, administratifs, financiers et d'organisation de la production, à la conclusion unanime que les huit coopératives de pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine présentement en existence, de même que leur Centrale, doivent former à l'avenir une seule coopérative d'envergure régionale pour les Îles. » ¹

Ce comité recommandait de plus l'affiliation de cette association coopérative régionale aux Pêcheurs-Unis du Québec, ce qui n'irait pas sans poser de sérieux problèmes, les rancœurs de 1947 étant encore vivantes chez les pêcheurs et les gérants des Îles. La formation d'une association régionale accentuerait aussi la centralisation de la production déjà entreprise.

Le Service des pêcheries du Conseil de la coopération du Québec a entrepris, au printemps 1969, un travail d'animation aux Îles en vue de rendre effective la recommandation de fusionner les coopératives des Îles.² À l'été 1968, selon Lescarbeault,³ les pêcheurs n'étaient pas informés des possibilités de restructuration. Nous croyons que c'est le cas pour l'ensemble des pêcheurs à ce moment.

Du point de vue du leadership, certains faits sont intéressants. D'abord, jusque vers 1960, la majorité des administrateurs restent les mêmes: au moins six administrateurs rempliront trois termes de trois ans. La situation change cependant rapidement par la suite. En 1963, il ne reste plus qu'un des administrateurs de 1948; celui-ci deviendra d'ailleurs président de 1965 à 1967. Jusqu'à 1965, c'est une période de transition durant laquelle des administrateurs nouveaux occupent le poste pendant une courte période.

La durée des mandats des directeurs en 1967 est la suivante :

le président: depuis la fondation en 1948,
1 directeur: depuis 1961,
1 directeur: depuis 1962,
2 directeurs: depuis 1964,

¹ *Rapport du Comité de Consolidation des Coopératives des Îles-de-la-Madeleine*, p. 18.

² Le 7 mai 1969, à l'instigation du Service des pêches du Conseil de la coopération du Québec, fut fondé un « comité *ad hoc* du secteur coopératif des pêches des Îles-de-la-Madeleine en vue de l'étude des structures des associations coopératives de pêche locale ». Ce comité est composé de pêcheurs actifs, de représentants des Associations coopératives de pêcheurs de Havre-aux-Maisons, de Fatima, de Havre-Aubert, de l'Étang-du-Nord, de Saint-François-Xavier, de Bassin et de la centrale. Les coopératives indépendantes (non affiliées à la centrale) de Gros-Cap et Grande-Entrée seront invitées à faire partie du comité qui étudiera, au cours de l'hiver 1969-1970, la situation économique des coopératives et les hypothèses de restructuration.

³ GÉRALD LESCARBEAULT, *Coopération et coopératives dans le canton de l'Étang-du-Nord*, Université de Montréal, thèse de maîtrise en anthropologie, 1969.

- 1 directeur: depuis 1965,
- 1 directeur: depuis 1966,
- 2 directeurs: depuis 1967.

La majorité des responsables ont donc été nommés depuis moins de quatre ans. Parmi ceux-ci, on n'en retrouve que deux qui ont fait partie du comité de zone du B.A.E.Q. De plus, ils ne participent pas, à notre connaissance, à d'autres organismes régionaux.

III. SÉPARATION PRODUCTION/CONSOMMATION

On se souviendra que le Congrès de 1940 recommandait la création de magasins coopératifs dans les plus grands centres et la formation d'une union régionale. Pour la plupart, les magasins coopératifs naquirent des coopératives de production qui cessaient, au moins en principe, de vendre aux pêcheurs des produits de consommation. Ces magasins¹ apparurent aux Îles à partir de 1942 (Havre-aux-Maisons).

Deux vœux du Congrès de 1950 concernent les magasins coopératifs:

« 6. — Que chaque coopérative s'occupe des affaires propres pour lesquelles elle fut constituée à savoir production pour production et consommation pour consommation. »

« 12. — Que les gérants de coopératives se rencontrent régulièrement pour l'étude des problèmes qui concernent leurs coopératives et le bien du mouvement coopératif en général, et que l'étude relative à l'établissement d'une Centrale d'achat se fasse lors de ces rencontres. »²

Le problème qui se posait aux magasins coopératifs était l'achat en grande quantité.³ Aucun de ces magasins n'avait un chiffre d'affaire suffisamment gros pour se permettre d'acheter en grande quantité bon nombre de produits de consommation.

En 1953, on mettait en marche l'*Idéale Fédérée*, « coopérative centrale de consommation ». Les coopératives de consommation sont sociétaires de la Fédération, dont le bureau de direction est composé de deux délégués (dont habituellement le gérant) de chacune des coopératives locales.

L'*Idéale* vend aux coopératives les produits qu'il est avantageux d'acheter en quantité. Les ventes aux coopératives-sociétaires représentaient environ 60% du chiffre d'affaires de l'*Idéale* en 1967, le reste étant la vente à des entreprises privées. Du côté des coopératives locales, chacune fait

¹ Encore aujourd'hui, ce sont des magasins généraux: ils fournissent tous les produits de consommation, tels que nourriture, vêtements, matériaux de construction, etc.

² *Coordination. Rapport du Congrès des Coopératives, 1950.*

³ Quand les marchandises sont achetées en quantité suffisante, le distributeur paie le transport de la marchandise. Ceci est un avantage important dans le cas des Îles.

à peu près 20% de ses achats à l'Idéale. Selon le gérant de celle-ci, dans les conditions actuelles du commerce, les coopératives locales pourraient acheter jusqu'à 50% de leurs produits à l'Idéale. Il faudrait cependant posséder un entrepôt pour les marchandises. Les administrateurs ont refusé cette suggestion du gérant de l'Idéale, tant que le site du port de mer et le point d'attache du traversier ne serait pas déterminé.¹

La coopérative de consommation *La Sociale*² dans le canton de l'Étang-du-Nord, avait 187 sociétaires en 1968, dont 115 du canton: 76 des 114 familles de ce canton avait au moins un membre à *La Sociale*. Depuis sa fondation en 1945 elle n'a cessé de prospérer.³

IV. LES CAISSES POPULAIRES

Les coopératives d'épargne et de crédit sont nées aux Îles de la campagne d'éducation organisée en 1937 par le propagandiste de la Fédération des Caisses populaires Desjardins, l'abbé Turmel. Comme Desjardins, l'abbé Turmel insistait sur la base paroissiale de la coopération.⁴ En l'espace de 10 ans, il y eut des caisses fondées dans toutes les paroisses des Îles, y compris Grosse-Île⁵ et Pointe-aux-Loups.⁶

Les Caisses populaires étaient rattachées au début à l'Union régionale de Québec; elles le sont maintenant à celle de Gaspé.

Bien que cela soit très difficile à évaluer quantitativement, les Caisses populaires ont joué un très grand rôle dans le développement économique des Îles. Avant l'implantation du mouvement coopératif, il n'y avait que très peu de circulation de monnaie. Avec les Caisses populaires, les pêcheurs ont eu la possibilité de se libérer des marchands, grâce aux prêts individuels et aux prêts aux coopératives.

Le rapport du congrès de la coopération de 1950 nous donne quelques statistiques sur les caisses:

Nombre de familles catholiques	environ	1,700
Nombre de membres adultes		2,738
Actif global	environ	\$325,000.00
Dépôt global depuis la fondation	environ	\$5,000,000.00
Montant global des argents prêtés depuis la fondation		\$1,250,000.00
Pertes pour mauvaises créances	aucune	

¹ Le Gouvernement fédéral annonça sa décision de les situer à Cap-aux-Meules, lors du congrès du C.D.T.I.M., en juin 1969. Nous ne savons pas si le conseil d'administration de l'Idéale est revenu sur sa décision depuis.

² D'après Gérard LESCARBEAULT, *op. cit.*

³ Il y avait 80 sociétaires au moment de la fondation.

⁴ Voir: Michel CÔTÉ, *op. cit.*, p. 9.

⁵ Cette caisse fut liquidée en 1950, à cause d'une mauvaise administration.

⁶ Cette caisse fut liquidée à l'été 1967, parce que son actif était trop petit.

TABLEAU 1

Caisse populaire de Lavernière — Actif depuis la fondation.

ANNÉE	ACTIF (\$)	ACCROISSEMENT (%)
1939.....	3,359	
1941.....	12,011	257.6
1943.....	87,462	628.2
1945.....	190,175	117.4
1947.....	168,118	-11.6
1949.....	148,359	-11.6
1951.....	142,235	-4.2
1953.....	154,811	8.8
1955.....	182,966	18.8
1957.....	395,932	116.4
1959.....	504,174	27.3
1961.....	554,529	10.0
1963.....	575,445	3.8
1965.....	1,021,111	77.4
1967.....	1,387,774	35.7

En l'espace de douze ans, les Caisses populaires se sont vraiment implantées dans le milieu. L'actif de la Caisse populaire de Lavernière peut donner une idée plus précise de l'implantation et de l'importance économique des caisses.

La très forte augmentation de l'actif en 1941 est sûrement due en grande partie à l'établissement du crédit maritime, par l'entremise des caisses. La diminution de l'actif de 1945 à 1951, s'explique par une cause interne qui n'implique pas du tout une baisse du mouvement d'ensemble: la Caisse populaire de Lavernière a perdu bon nombre de sociétaires avec la création de la Caisse populaire de Fatima. Les coopératives ont toujours fait la plus grande partie de leurs transactions financières avec les Caisses populaires: cela a contribué à en augmenter l'actif dans une proportion qui est cependant difficile à déterminer.

V. LA COOPÉRATIVE DE TRANSPORT MARITIME ET AÉRIEN (C.T.M.A.)

« À cause de sa position géographique, nous savons que l'Archipel madelinot dépend quasi-totalement des conditions de transport pour sa survie. »¹

L'hiver 1943-1944 avait été extrêmement difficile aux Îles: en effet, au cours de l'automne, le bateau n'avait pas apporté suffisamment de provi-

¹ *Coordination, op. cit.*

TABLEAU 2

Conseil d'administration et capital social à la C. T. M. A.

GROUPE D'INTÉRÊTS	ADMINISTRATEURS (en nombres absolus)		% DU CAPITAL SOCIAL EN 1961 total: \$78,000.00
	1960	1967 ^e	
Mouvement coopératif:			
gérants	4 ^a	4 ^d	26.6%
directeurs	1 ^b	1	—
Marchands et industrie	2 ^c	2	1.2%
Particuliers	0	0	72.2%

^a Trois du secteur consommation et un du secteur production.^b Du secteur production, président de 1948 à 1959 de la Coopérative centrale.^c Un des deux, devenu président (1967) est un ancien gérant (de 1945 à 1953) de la C.T.M.A.^d Deux du secteur consommation et deux du secteur production.^e Entre ces deux dates, seuls deux gérants de coopérative ont été remplacés.

sions pour l'hiver. Ovide Hubert, inspecteur d'écoles, et quelques commerçants décidèrent alors d'organiser une coopérative de transport: celle-ci, à sa fondation, le 28 mai 1944, comptait déjà 180 membres.

La C.T.M.A. a été créée pour satisfaire un besoin régional, né en partie de la formation des coopératives.¹ Chacune des unités (paroissiale ou coopérative) n'avait pas un besoin assez grand pour justifier l'opération d'un caboteur. Le seul moyen de régler ce problème était de créer une coopérative régionale de transport ralliant à ce moment-là non seulement les coopératives mais encore les quelques marchands qui trouvaient aussi le système de transport insatisfaisant.

Il semble que la C.T.M.A. ait souvent, sinon toujours, eu des difficultés à faire participer les sociétaires à l'administration de la coopérative² et qu'elle ait été souvent l'objet de critiques de toutes sortes qu'on entend encore aujourd'hui.

Connaissant la composition de deux conseils d'administration (1960 et 1967), nous pouvons voir les rapports qu'il y a entre directeurs et capital social. On constate que les gérants de coopératives ont la majorité au conseil même si les coopératives n'ont investi qu'un peu plus du quart du

¹ Du temps du monopole des marchands, chacun de ceux-ci avait sa goélette pour transporter poissons et victuailles. Les coopératives ne possédaient pas de caboteurs et dépendaient entièrement du service de transport privé.

² Voir: *La Boussole* du 15 mars 1953, p. 4; *Le Phare*, I, 8, pp. 12 et 8.

capital social. Cela n'est probablement pas un hasard. Il s'agit du principal groupe organisé qui soit sociétaire et qui utilise les services de la coopérative de transport. Cela va aussi de pair avec le fait que dans les coopératives de production et de consommation le leader le plus important est le gérant.¹

Il faut noter qu'en 1961 trois personnes possédaient à elles seules 9.3% du capital social. Ayant regroupé les administrateurs de la C.T.M.A. seulement d'après leur occupation ou leur poste de leadership dans le mouvement coopératif, nous ne savons pas si ces personnes font partie du conseil d'administration.² Cela est cependant possible.

VI. LA COOPÉRATIVE D'ÉLECTRICITÉ

Il est difficile de retrouver la genèse de l'idée d'électrification aux Îles. On peut supposer que le retour de Madelinots qui s'étaient engagés dans l'armée pendant la guerre et l'arrivée d'«étrangers» aux Îles ont pu être générateurs de besoins nouveaux, dont l'électrification.³ La propagande publiée par l'Office d'électrification rurale parvint sûrement aux Îles puisque, au quatrième Congrès régional du mouvement coopératif, tenu en février 1947 à Havre-aux-Maisons, l'abbé Arseneau fit un exposé s'inspirant d'un texte publié dans la revue *Agriculture*.

Des informateurs disent que l'idée d'électrification, aux Îles, vint de la Jeune Chambre de commerce de Cap-aux-Meules. Il y eut peut-être influence des promoteurs de la Chambre,⁴ mais sûrement pas de la Jeune Chambre elle-même, puisqu'elle ne fut fondée qu'en mai 1947. Ce n'est que par la suite qu'elle joua un rôle dans ce domaine.

En effet, c'est la Jeune Chambre de commerce de Cap-aux-Meules qui fit une demande à l'Office d'électrification rurale:⁵ deux fonctionnaires de l'Office vinrent alors donner des conférences dans toutes les paroisses des Îles. La décision de former une coopérative régionale ne vient donc pas des Îles: elle correspondait à la politique de l'Office qui voulait éviter que l'électrification ne profite qu'à quelques-uns et couvrir les plus grands espaces possibles.

En décembre 1949, des promoteurs de Havre-aux-Maisons font du porte-à-porte pour vendre des parts de la future coopérative: le curé l'annonce au prône. Quand un propagandiste de l'Office arrive peu de temps après, il engage un des promoteurs de Havre-aux-Maisons pour faire signer

¹ Nous reviendrons sur cette constatation plus bas.

² Nous ne connaissons pas les parts individuelles des membres.

³ Nous savons qu'un certain nombre de maisons et d'édifices publics étaient déjà électrifiés en 1919.

⁴ Trois étrangers principalement. Voir plus bas.

⁵ L'Office d'électrification rurale prêtait 75%, à fonds perdus, des frais d'installation du réseau et de l'usine.

les droits de passage.¹ De plus l'Office accepte de commencer l'électrification par les deux îles du centre: l'Île du Cap-aux-Meules et l'Île d'Havre-aux-Maisons.

Il existe cependant un foyer de résistance: l'Étang-du-Nord. La résistance semble venir de préjugés politiques et d'une fausse propagande. Le rapport de Rochon² nous montre que l'Étang-du-Nord est une forteresse libérale alors que Pointe-Basse, d'où proviennent les promoteurs les plus actifs, est une forteresse de l'Union nationale. Le différend peut donc facilement s'expliquer. Dès que les travaux furent commencés, à l'été 1952, les gens de l'Étang-du-Nord emboîtèrent le pas.

Les municipalités de Havre-Aubert et de Grande-Entrée ont une attitude opposée à celle de l'Étang-du-Nord. On désire l'électrification et on trouve que cela ne va pas assez vite.

Nous avons tenté de faire des recoupements entre les bureaux de direction de la Coopérative centrale (1948 à 1967), de la C.T.M.A. (1960 et 1967) et de la Coopérative d'électricité (1957 à 1963). Il n'existe absolument aucun recoupement entre la Coopérative d'électricité et la Coopérative centrale. Il en existe cependant quelques-uns entre la C.T.M.A. et la Coopérative d'électricité. Nous n'avons cependant pas suffisamment de données sur la C.T.M.A. pour que nous puissions en tirer des conclusions. Il serait peut-être possible de parler de spécialisation des leaders à l'intérieur du mouvement coopératif, spécialisation liée au moins partiellement aux intérêts économiques des organismes qu'ils représentent. Les coopératives de services sont contrôlées au moins en partie par les cadres de sautres coopératives qui viennent y défendre les intérêts de leur secteur.

VII. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Avant de conclure, nous désirons souligner trois points qui permettront de situer le mouvement coopératif dans un contexte plus global et de l'évaluer. Après l'avoir situé par rapport à la coopération à l'extérieur des Îles, nous l'envisagerons dans son contexte socio-culturel et dirons quelques mots de la participation.

1° Influences et genèse

Le mouvement coopératif mondial, comme l'on sait, est né de l'action des pionniers de Rochdale, en Angleterre, au début du siècle dernier.³ Les différents mouvements nationaux s'en sont tous inspirés d'une façon ou

¹ Ce propagandiste deviendra gérant de la coopérative puis surintendant de district de l'Hydro-Québec, après la nationalisation.

² Gaétan ROCHON, *L'analyse du vote provincial aux Îles-de-la-Madeleine*, Université de Montréal, 1968. (Mimeo.)

³ Voir: Henri DESROCHE, *Coopération et développement*, Paris, PUF, 1964.

d'une autre, retenant la théorie générale ou des aspects adaptables aux contextes particuliers (socio-économique, idéologique et politique) locaux. Il serait trop long de définir ici ces adaptations dans l'Est du Canada. Disons que les pionniers de Rochdale inspirèrent deux groupes de coopérateurs qui ont eu une influence prépondérante aux Îles: l'Université Saint-François-Xavier d'Antigonish et le mouvement Desjardins.

C'est l'Université d'Antigonish qui atteint d'abord les pêcheurs madelinots. Après la visite d'un propagandiste, en 1930, les contacts des coopératives naissantes avec leurs maîtres à penser se résumèrent à la réception de publications. Ce n'est qu'en 1937, au moment où les coopératives vont au plus mal, que deux nouveaux émissaires viennent lancer l'idée des cercles d'études. La même année, le Gouvernement fédéral offre aux gérants et aux pêcheurs qui peuvent s'y rendre une bourse pour faire un stage d'étude à l'Université. Ensuite, pendant deux hivers, un propagandiste demeure aux Îles pour faire fonctionner des cercles d'études dans tous les cantons. Celui-ci reviendra en 1941 pour former un comité d'éducation rurale. Ce comité, chargé de l'enseignement coopératif, fut dissout deux ans plus tard. C'est là que se termine l'influence du mouvement coopératif des Maritimes.¹ Il faut souligner un problème particulier aux Madelinots dans ce contexte: il était difficile de transposer directement le modèle des Maritimes, puisque la loi régissant les syndicats coopératifs était différente au Québec.

La deuxième influence directe a été celle de la Fédération des Caisses populaires de Lévis. En 1937, à l'automne, celle-ci délégua quelqu'un pour organiser des cercles d'études dans le but d'établir des coopératives d'épargne et de crédit. Il revint l'année suivante pour la fondation de la première Caisse populaire. Par l'Union régionale, la Fédération continue à jouer un rôle de formation des responsables des Caisses populaires des Îles.

À partir de 1945, les Îles tombent sous la juridiction du Service social-économique de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Ce service s'occupe depuis lors de donner des cours sur la coopération. Parallèlement au Service et en collaboration étroite avec lui, le Centre social, fondé aussi en 1945, remplit le même rôle. Il est formé de gérants des coopératives, de membres du clergé et de quelques spécialistes des Îles en agriculture, en pêcheries et en éducation. C'est le Centre social qui a organisé le congrès de la coopération de 1950 et qui publiait de 1953 à 1962 le journal *La Boussole*. Celui-ci servait à promouvoir l'idéologie de la coopération et des idées nouvelles pour le développement des Îles, comme la centralisation et la régionalisation scolaire, le développement touristique, l'organisation des loisirs, etc.² À cause

¹ Ceci correspond au transfert de Ottawa à Québec, en 1943, de la juridiction sur les pêcheries des Îles.

² Ainsi, ce journal présenta en 1961 un mémoire sur le développement touristique aux Îles-de-la-Madeleine; en 1954, il lançait une campagne d'épargne et, à plusieurs reprises, il devint un organisme de pression.

du départ des Îles de quelques-uns de ses principaux leaders ¹ après le changement de gouvernement en 1960, il fut dissout en 1963.

2° Situation dans le contexte socio-culturel

a) *Importance économique relative.* Les graphiques qui suivent illustrent l'importance économique du secteur coopératif par rapport au secteur non coopératif. Jusqu'en 1955, le secteur coopératif et le secteur non coopératif achètent à peu près la même quantité de poisson, bien que la valeur marchande de celle-ci soit plus grande dans le secteur privé. L'introduction des chalutiers en 1965 débalance l'équilibre relatif entre les deux secteurs et accentue la marge de la valeur des prises au profit du secteur privé. L'acquisition de chalutiers par la Coopérative centrale, au cours des années '60, ne fait, semble-t-il, que stabiliser la marge entre les deux secteurs.²

Si l'on considère les types de poissons, on constate, par exemple, que le hareng (à l'exception du hareng servant au fumage) est passé du secteur coopératif au secteur privé, il y a environ six ans.³

Les coopératives manipulent un peu plus de 40% de la production du homard en 1963 et 1965.⁴ La proportion est inverse dans le cas de la pêche côtière aux poissons de fond.⁵ Le secteur privé contrôle donc dans une plus grande mesure la partie de la pêche côtière qui est la plus payante. Le secteur coopératif a perdu de son importance économique relative avec la modernisation des techniques de pêche. De plus, ce n'est que très exceptionnellement qu'il dépassa en importance le secteur privé.⁶

Le comité de consolidation des coopératives avait été formé à la demande du Ministère de l'industrie et du commerce, à la suite d'une demande de subvention de la Coopérative centrale, subvention qui devait servir à améliorer ses installations de transformation de poisson et à renflouer son fond de roulement. Depuis quelques années, la Coopérative accuse un déficit dans la transformation des poissons de fond et comble celui-ci avec les profits réalisés dans la transformation des espèces de luxe (homard, pétoncle, etc.). Selon un économiste, à moins qu'il n'y ait une transformation radicale de l'administration des coopératives de production des Îles, celles-ci seraient acculées à la faillite dans trois ou quatre ans. Étant donné que le Ministère ne veut plus subventionner les usines de transformation, la

¹ Un d'entre eux était le principal organisateur du député de l'Union nationale, défait aux élections de 1962. Cet inspecteur d'écoles quitta les Îles par crainte de représailles des organisateurs libéraux.

² Il nous faudrait des statistiques plus récentes pour le vérifier.

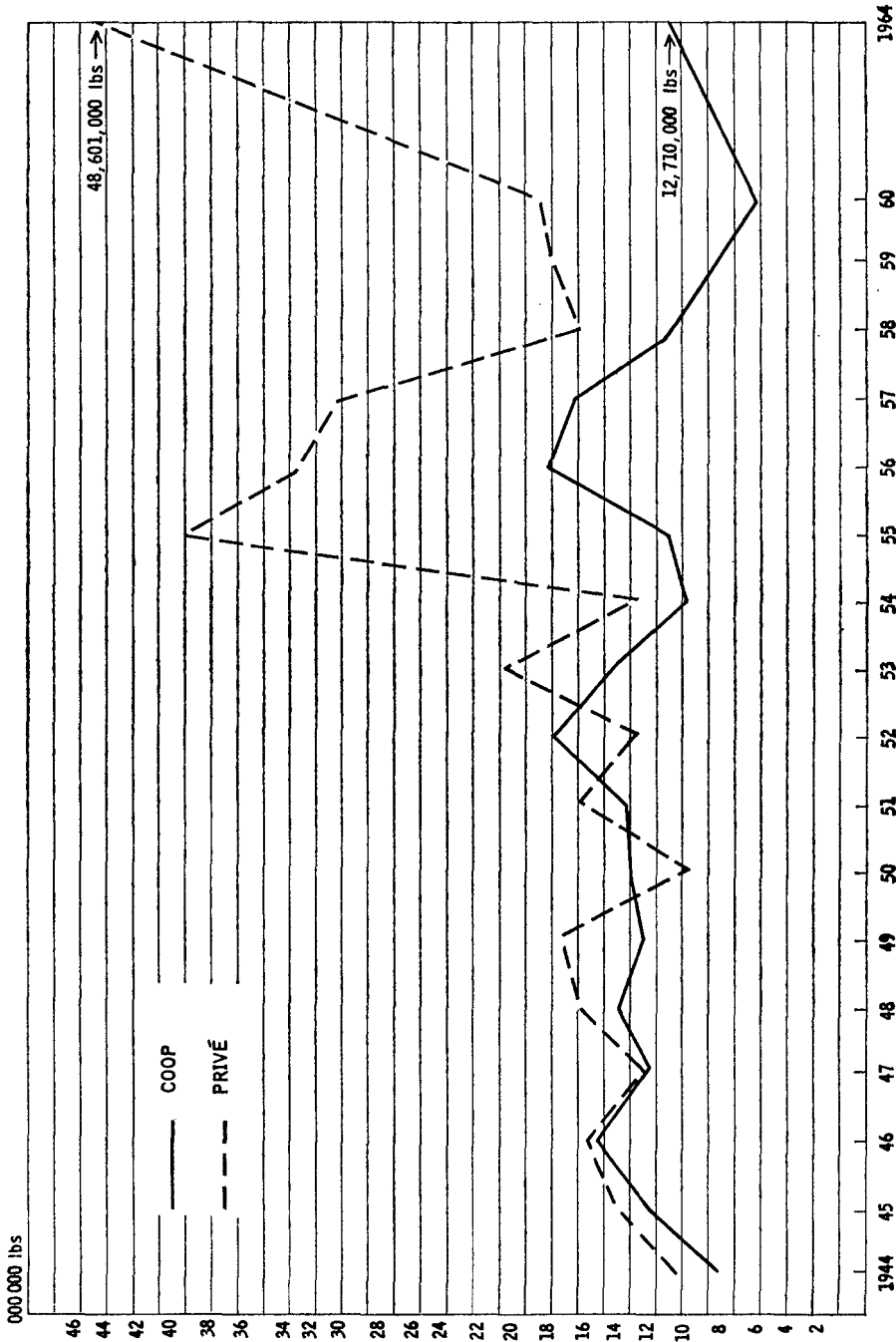
³ Les chalutiers-seineurs, utilisés pour la pêche au hareng et introduits en 1965, et l'usine de farine de poisson appartiennent à l'entreprise privée.

⁴ Voir tableau 3.

⁵ Voir tableau 4. On entend par poisson de fond la morue, le sébaste, la plie, le flétan, etc.

⁶ En 1946 pour la valeur du poisson manipulé et en 1950 et 1952 pour le volume.

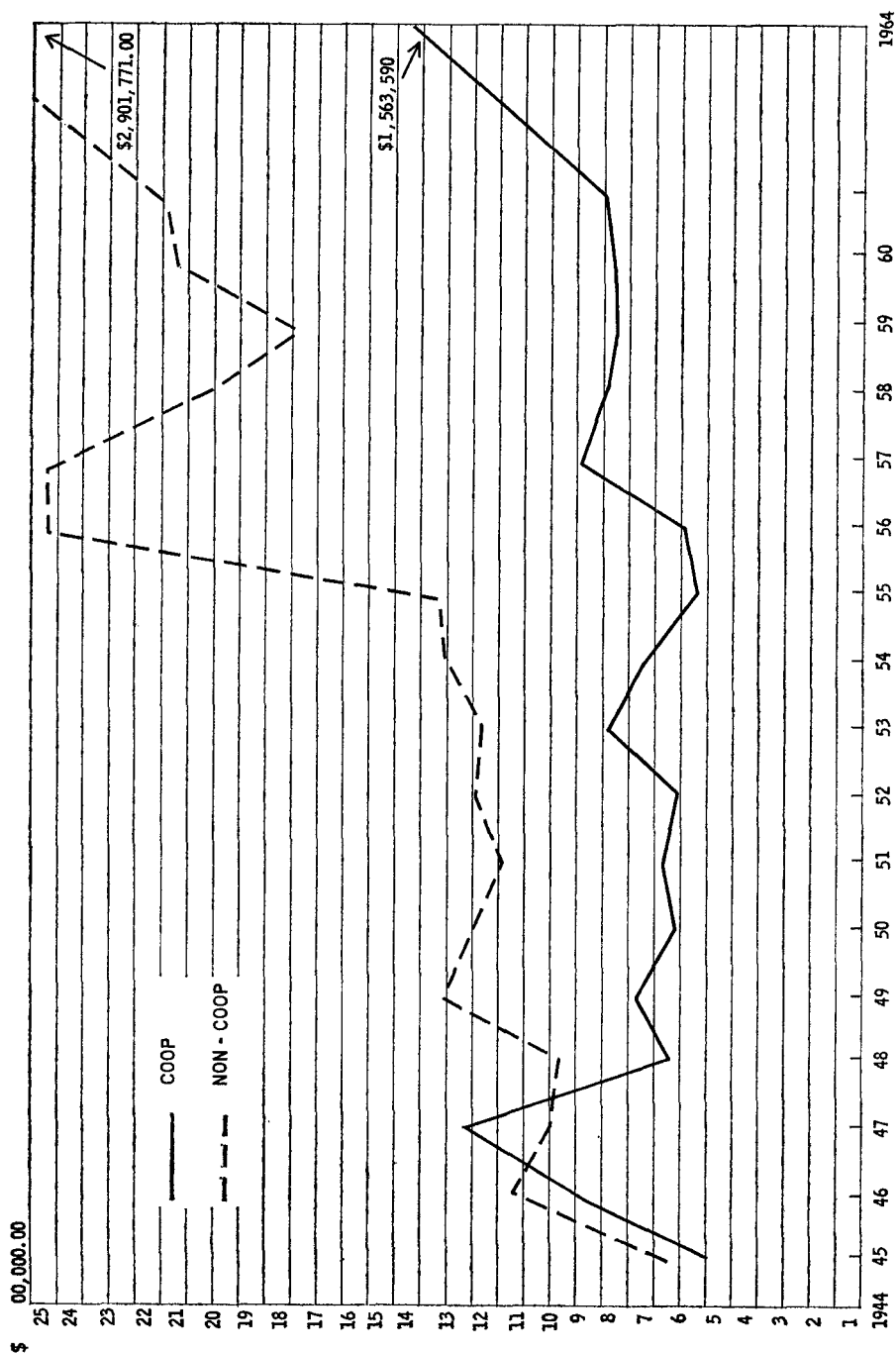
GRAPHIQUE I



Poisson manipulé aux Îles-de-la-Madeleine, par secteur de production, 1944-1964.

SOURCE: Rapport du comité de consolidation des coopératives des Îles-de-la-Madeleine.

GRAPHIQUE II



Valeur marchande du poisson manipulé aux Îles-de-la-Madeleine, par secteur de production, 1944-1964.

Source: Rapport du comité de consolidation des coopératives des Îles-de-la-Madeleine.

TABLEAU 3

Volume et valeur totale des prises de homard par type de producteurs aux Îles-de-la-Madeleine, 1963 et 1965.

	SECTEUR COOPÉRATIF		SECTEUR PRIVÉ		TOTAL	
	1963	1965	1963	1965	1963	1965
Nombre de bateaux.....	164	210	255	270	419	480
% par secteur.....	39.1	43.8	60.9	56.2		
Prises totales (lbs).....	1,539,941	1,233,867	2,081,762	1,605,375	3,621,703	2,839,242
% du total des prises.....	42.5	43.4	57.5	56.6		
Valeur totale (\$).....	610,304.00	678,626.00	845,793.00	882,957.00	1,456,097.00	1,561,583.00
% de la valeur totale.....	41.9	43.5	58.1	56.5		

SOURCE: B.A.E.Q. (données remaniées).

TABLEAU 4

Volume et valeur de la pêche côtière aux poissons de fond, par type de producteurs aux Îles-de-la-Madeleine 1965.

	ENTREPRISE PRIVÉE	COOPÉRATIVE CENTRALE	TOTAL
Nombre de bateaux.....	161	110	271
% des bateaux.....	59.4	40.6	
Prises totales (lbs).....	950,211	1,884,841	2,835,052
%.....	33.5	66.5	
Valeur (\$).....	35,444.00	61,170.00	96,614.00
%.....	36.7	63.3	

SOURCE: *Esquisse du Plan*, cahier 9, tome II, tableau XXIII de l'Appendice (données remaniées).

centrale pourrait être amenée à abandonner la transformation des poissons de fond et concentrer ses activités dans les espèces de luxe.

b) *Formation de leaders.* L'importance économique des coopératives n'est pas à la mesure de son importance sociale. Le mouvement coopératif a formé des leaders qui ont joué des rôles importants dans tous les autres domaines, à l'exception du domaine scolaire, où l'on ne retrouve que quatre leaders régionaux qui soient leaders du mouvement coopératif.¹

Une distinction s'impose ici: ce sont les gérants et non les directeurs des coopératives régionales² qui deviennent leaders dans les autres organismes régionaux. En voici quelques exemples: en 1968, le gérant de la Coopérative centrale est préfet de comté, président du Conseil de développement des Îles-de-la-Madeleine, vice-président de la Chambre de commerce des Îles et propagandiste régional du mouvement Lacordaire; le gérant de l'*Idéale Fédérée*, en 1968, représente les Îles à l'exécutif du Conseil régional de développement de l'Est du Québec; le gérant de la C.T.M.A. est maire de la municipalité de l'Étang-du-Nord et administrateur du Conseil de développement des Îles. Tous trois ont fait partie du Comité de zone du B.A.E.Q. Les directeurs des coopératives de production, par contre, ne semblent pas participer directement aux autres organismes régionaux. Il est possible cependant qu'ils participent au niveau local. Comme nous l'avons vu en parlant du leadership à la C.T.M.A., cette remarque ne s'applique pas nécessairement aux directeurs des coopératives de services: ceux-ci, le plus souvent, ont des postes de leadership soit dans le mouvement coopératif, soit dans d'autres organismes.

3° *La participation des membres*

Cette absence des pêcheurs/directeurs des coopératives dans les autres organismes régionaux n'est peut-être pas sans lien avec la participation des sociétaires à leurs coopératives. Cette question a été abordée à quelques reprises dans *La Boussole*: les gérants déplorent le manque d'intérêt des membres pour leur coopérative.

D'après ce que nous avons pu constater, l'attitude des gérants vis-à-vis la participation est ambivalente. D'une part, se référant à l'idéologie de la coopération, on souhaite une plus grande participation des sociétaires; d'autre part, on ne la souhaite pas en pratique parce qu'elle impliquerait une perte de contrôle et de liberté d'action, sinon de pouvoir réel. Le

¹ Il s'agit de l'inspecteur d'école, du gérant de la Caisse populaire de Bassin et du gérant de la Coopérative de consommation de Laverrière (tous deux commissaires régionaux, respectivement actuel et ancien) et du président de la Commission scolaire régionale (ancien président de la Coopérative des pêcheurs de Havre-aux-Maisons).

² D'ailleurs, plusieurs disent que les directeurs n'ont pas grand chose à dire dans l'administration des coopératives: c'est le gérant qui décide tout. Nous y reviendrons plus loin.

gérant étant le plus souvent le seul à connaître les mécanismes de fonctionnement de la coopérative, il exerce un contrôle quasi absolu: c'est ce que dénote aussi l'identification de la coopérative à son gérant. Celui-ci admet assez souvent que les coopératives sont devenues des entreprises à caractère purement économique et que les principes de la coopération ont été abandonnés.¹ Le rôle salvateur du mouvement coopératif aux Îles est de plus en plus remis en question par des leaders qui ne font pas partie du mouvement.

Lescarbeault, dans son étude de la coopération dans le canton de l'Étang-du-Nord,² nous fournit des renseignements intéressants du point de vue de la participation et de la perception des coopératives. Nous allons reprendre sa distinction entre coopératives de consommation et coopératives de production.

Ce ne sont que les vieux pêcheurs de l'Étang-du-Nord qui voient dans leur coopérative un moyen d'entraide. Les jeunes, qui sont d'ailleurs de moins en moins nombreux à faire la pêche, adhèrent à la coopérative à cause des avantages économiques qu'ils en retirent. Quand l'entreprise privée a donné de meilleurs prix que la coopérative, les pêcheurs ont quitté celle-ci. Un certain nombre des 21 pêcheurs qui vendaient leur poisson à la coopérative à l'été 1968 sont restés sociétaires parce qu'ils sont à la veille de prendre leur retraite.³ La coopérative est identifiée à son gérant, considéré comme un défenseur des intérêts des pêcheurs côtiers. On ne songe pas à remettre son engagement en question.

À la coopérative de consommation, la situation est plus florissante d'un point de vue économique. Mais, selon Lescarbeault, il n'y a aucune trace de l'idéologie de coopération si ce n'est un certain contrôle du gérant. Les prix étant à peu près les mêmes dans tous les magasins, on devient membre de la coopérative à cause de la ristourne.

Dans les deux cas, la démocratie est déléguée. Les sociétaires s'en remettent à ceux qu'ils nomment pour prendre les décisions. Les administrateurs sont à peu près les mêmes depuis la fondation.

* * *

Comme nous avons pu le constater, les coopératives ont joué un rôle déterminant dans l'évolution de l'économie des Îles. L'introduction de la monnaie en a été la première et principale conséquence avec ses répercussions tant au niveau des rapports économiques que des rapports sociaux.

¹ La rumeur voulant que certains veuillent acheter les parts de la C.T.M.A. pour en faire une entreprise privée maintenant qu'elle est rentable est révélatrice en ce sens.

² *Op. cit.*

³ Les problèmes de la coopérative de production sont d'ailleurs ceux de l'ensemble du secteur de la pêche: désertion des jeunes, changements technologiques, diminution de la production en volume et en valeur.

Le fait d'être payés en espèces donna une indépendance aux pêcheurs qui purent alors acheter là où ils le désiraient. Cette transformation correspond aussi à l'introduction systématique de la valeur économique réelle des choses: le marchand ne peut plus fixer les prix comme bon lui semble.

Lescarbeault a montré que ces changements avaient eu des répercussions sur les rapports sociaux. En effet, avant la formation des coopératives, on retrouvait plusieurs formes de coopération informelle. Celle-ci est disparue aujourd'hui: les gens préfèrent se faire payer pour les services qu'ils rendent. La circulation de l'argent distribué par les coopératives et des sommes versées par le Service social depuis quelques années sont les deux causes principales de la disparition de la coopération informelle.

Après avoir transformé l'économie des Îles, les coopératives durent absorber les changements technologiques. La situation actuelle des coopératives de production reflète celle de l'ensemble de la pêche au Québec. En 1968, toutes les usines de transformation de poisson de fond, sauf une, ont fonctionné à perte. La coopérative centrale a dû absorber le déficit de son usine avec les profits faits sur les espèces de luxe qui sont le homard et les pétoncles. D'après des études récentes entreprises par le Ministère de l'industrie et du commerce du Québec, celui-ci adopterait une politique qui distinguerait nettement le secteur primaire du secondaire et celui-ci devrait absolument être rentable. Cette politique ne pourra faire autrement que d'affecter profondément les coopératives des Îles. L'époque de la pêche artisanale et des subsides sera bientôt révolue au moins pour le secondaire et probablement pour le primaire.

L'organisation des coopératives est désuète et ne pourra faire autrement que de se transformer. De ce point de vue, les problèmes sont sensiblement les mêmes que ceux des coopératives de pêcheurs de la Gaspésie, que la Fédération des Pêcheurs-Unis du Québec envisage de restructurer. Il est trop tôt actuellement pour savoir ce que deviendront les associations coopératives de pêcheurs.

Cependant tout porte à croire que les coopératives de pêcheurs à caractère mixte¹ deviendront au cours des prochains mois des magasins coopératifs affiliés à l'*Idéale Fédérée*.² Tout porte à croire que le secteur de la consommation continuera à se développer mais sans se référer pour autant aux valeurs coopératives. Les magasins privés, sauf à Cap-aux-Meules, ne sont d'ailleurs pas assez bien organisés pour être compétitifs.

Du côté de la C.T.M.A., on parle de rajeunissement des structures et de la possibilité d'en faire une coopérative à caractère provincial, affiliée au Conseil de la coopération du Québec: ceci n'existe cependant qu'à l'état de projet.

¹ Celles dont la source de revenu la plus importante provient de la vente des biens de consommation: Grande-Entrée, Bassin, Havre-Aubert et, peut-être, Saint-François-Xavier.

² Le comité *ad hoc* décidera de l'avenir des activités de production de ces coopératives.

Nous avons mentionné plus haut que les valeurs coopératives ne jouaient pas de rôle dans le secteur de la consommation. Elles semblent absentes en pratique des autres secteurs. C'est ce qui a fait écrire à Lescarbeault en conclusion de son étude: « Jamais la coopération n'est apparue comme un trait distinctif ou même comme une composante du monde madelinot ». On ne trouve pas de résonnance de l'idéologie coopérative, surtout chez les jeunes. La seule dimension qui demeure est la dimension économique. Étant donné que de ce point de vue, les coopératives de production sont en perte de vitesse et qu'elles risquent d'être acculées à la faillite au cours des prochaines années, on peut s'interroger sur l'avenir de la coopération aux Îles à moins qu'une réforme efficace et en profondeur ne soit entreprise.

Pierre-A. BÉLANGER

*Département d'anthropologie,
Université de Montréal.*